



Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 Tél. : 418 824-3444 Fax : 418 824-3917
Courriel : info@mrcotedebeaupre.qc.ca Site internet : www.mrcotedebeaupre.com

290 P NP **DM2**

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Château-Richer, le 26 juin 2012

Monsieur Denis Bergeron, président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté-4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Monsieur le Président,

La Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré vous remercie de l'opportunité que vous lui offrez de faire part de ses commentaires et observations au regard de l'objet précité.

Nous avons grandement apprécié notre participation à la première partie de l'audience publique, tenue les 11 et 12 juin dernier, qui nous a permis de considérer les préoccupations des divers intervenants.

Suite à celle-ci, dans le cadre de la " Deuxième partie de l'audience publique, il nous fait plaisir de vous déposer notre mémoire lequel vous présente la position de notre MRC au regard de la production d'électricité à partir d'éoliennes.

Nous aurions aimé présenter le mémoire à cette Commission, cependant, une réunion régulière du Conseil de la MRC se tient le même soir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et soyez assuré de notre entière collaboration.

Le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré,

Pierre Lefrançois
Maire de L'Ange-Gardien

p.j.
c.c. Membres du conseil de la MRCCDB

La Côte-de-Beaupré
Une région en
santé



MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE DE L'EXAMEN PUBLIC DU « PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – 4 DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ »

Mémoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré

« Position de la MRC de La Côte-de-Beaupré concernant le
développement de la filière éolienne sur son territoire »

28 juin 2012

C'est à la suite de l'adoption de la Politique énergétique du gouvernement du Québec que le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a entamé des discussions avec les partenaires retenus par le Séminaire de Québec, soit Boralex et Gaz Métro, pour le développement de l'énergie éolienne sur les terres de la Seigneurie de Beaupré.

À la fin de l'été 2005, la MRC de La Côte-de-Beaupré a autorisé (résolution n° 2005-09-193) l'implantation de mâts de mesure sur ce territoire et, le 7 juin 2006, par sa résolution no 2006-06-140, a accepté le principe de la construction d'éoliennes dans le secteur du Lac Brûlé.

C'est ainsi qu'à la demande de la MRC, le Consortium (Boralex et Gaz Métro) a rencontré, au cours des années 2006 et 2007, les acteurs locaux et régionaux soit les élus municipaux de son territoire et leurs représentants (personnel administratif), les locataires des clubs de chasse et pêche, les intervenants économiques, les groupes sociaux et environnementaux locaux et régionaux ainsi que les associations et autres groupes de promotion économique (CLD, SADC, CLE...).

Tous ayant accueilli favorablement ce nouveau créneau de développement économique, le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 7 mars 2007, a adopté la résolution n° 2007-03-41 qui stipule :

« que la MRC de La Côte-de-Beaupré réitère son appui à l'implantation de ce Projet sur les terres de la Seigneurie de Beaupré ;
que la MRC de La Côte-de-Beaupré supportera les démarches nécessaires, le cas échéant, à la réalisation du projet par le Consortium, »

Au cours l'année 2007, la MRC a poursuivi sa réflexion et s'est positionné en adoptant une approche proactive privilégiant un « partenariat-développeur » en informant le Consortium de son intérêt à devenir actionnaire dans les projets éoliens. Cette approche se concrétisera par le Projet communautaire connu sous la dénomination « SB-5 ».

De 2008 à 2012, la MRC et le CLD ont multiplié les rencontres avec les entrepreneurs et les commerçants locaux et le promoteur. De plus, ils ont publié plusieurs documents d'information, de consultation et d'incitation à s'inscrire au répertoire des fournisseurs. Ces interventions ont produit d'excellents résultats comme a pu le constater la Commission dans les documents déposés par le promoteur.

En mars 2010, la MRC a organisé, avec la collaboration de l'équipe de Boralex, la « Tournée des meneurs d'enjeux ». À cette occasion, les groupes suivants ont été rencontrés : Les Amis du Cap-Tourmente, le CLD de la Côte-de-Beaupré, le Centre local d'emploi (CLE), la Société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix (SADC), le Séminaire de Québec et le Conseil régional de l'environnement (CRE). Tous, sans exception, ont appuyé le Projet communautaire de la MRC.

Conséquemment, en novembre 2010, la MRC de La Côte-de-Beaupré a accueilli « à bras ouverts » le Projet de Kruger Énergie Bas-St-Laurent (S.E.C) car il se substitue au complexe éolien initial (SB-1, non retenu). C'est en ces mots que s'exprimait le préfet dans le journal L'Autre-Voix, à l'annonce de cette nouvelle.

« Il s'agit d'une très belle nouvelle pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré. Nous possédons un potentiel extraordinaire et nous allons continuer à le développer ».

Ce projet vient compléter celui du communautaire et, ensemble, compenser le projet SB-1 (100 MW) non retenu dans le cadre de l'appel d'offre de 2000 MW d'Hydro-Québec Distribution. Les projets SB-4 et SB-5 produiront 93 MW (68 et 25 respectivement). La réalisation de SB-4 permettra au Projet communautaire d'économiser 3,3 M \$ dû au fait que les frais de construction de la sous-station, évalués à 4,5 M \$, seront répartis entre ceux-ci au prorata du nombre de mégawatts produit par chacun. Pour la MRC, actionnaire à 49% du projet communautaire, l'économie sera de l'ordre de 1,6 M \$ qui se traduira par une augmentation d'environ 130 000 \$ (par année, durant 20 ans) de son bénéfice net.

Comme la Commission a pu le constater à l'occasion de la 1^{ère} partie de l'audience, par le dépôt d'une liasse de documents faisant état des publicités parues dans le journal L'Autre-Voix, notre hebdomadaire régional, la population de la Côte-de-Beaupré a été tenue informée tout au long de cette démarche qui a débuté en 2005, sans oublier les sessions publiques du conseil de la MRC auxquelles il en fut mention.

En conclusion, la MRC de La Côte-de-Beaupré est surprise de la teneur de certains propos laissant croire que peu d'information avait été diffusée alors qu'il en est tout le contraire. Les projets éoliens (SB-2, SB-3 SB-4 et SB-5) ont fait l'objet d'une grande transparence et d'acceptabilité sociale. La MRC n'a reçu aucun commentaire et/ou propos négatifs à l'égard de ces projets.

SB-4 s'intègre dans un complexe éolien d'ensemble puisque, sans SB-2 et SB-3, celui-ci et SB-5 n'auraient pu être présentés. Les revenus générés par ce complexe éolien, estimés à environ 1 M \$ récurrent pendant 20 ans, serviront à la création d'un fonds de développement régional qui, lui, deviendra un levier pour la réalisation de divers projets régionaux et locaux.

Les projets éoliens de la Côte-de-Beaupré ne constituent nullement une nuisance aux attraits touristiques et au paysage compte tenu de leur localisation comme vous avez sûrement pu le constater lors de votre visite du 12 juin dernier.

En terminant, nous vous rappelons les commentaires de l'ex-préfet de la MRC, monsieur Henri Cloutier, qui mentionnait le 8 juillet 2009 :

« ..., le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré tient à remercier les (représentants de Boralex et de Gaz Métro) pour la façon dont ils ont piloté ce dossier et pour les liens qu'ils ont tissés avec les membres de notre communauté. »

(le souligné est une précision)

et

« Ce projet saura créer une nouvelle dynamique auprès de nos intervenants locaux en créant de nouveaux emplois, en assurant des emplois permanents de qualité et redonnera un regain à notre économie régionale tout en respectant le principe du développement durable ! »

Finalement, nous soulignons à la Commission que la MRC a avisé (résolution n° 2010-07-125) le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que le représentant d'Hydro-Québec, qu'elle désire développer la filière éolienne sur son territoire et qu'elle sera heureuse d'y accueillir de nouveaux projets éoliens.

Nous ne saurions terminer, sans remercier de façon toute particulière le travail du Chanoine Jacques Roberge et de toute l'équipe du Séminaire de Québec qui ont rendu possible tous ces projets.